

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ENCADREMENT DU SKI ET AUTRES DISCIPLINES DE GLISSE DES MONITEURS DE L'E.S.F. MIJOUX LA FAUCILLE

ESF Mijoux La Faucille
Adresse : La vieille Faucille 01170 Gex
Téléphone : 04-50-41-31-34
Email : esffaucille2@orange.fr

Au guichet, via notre site, par téléphone, ou par tout autre moyen de communication à distance vous pouvez dès à présent vous inscrire aux prestations dispensées par les moniteurs de l'E.S.F. Mijoux La Faucille.

Pour les ventes en ligne via notre site, il vous suffit de suivre les modalités d'inscriptions en ligne et votre commande sera transmise électroniquement à l'E.S.F. F Mijoux La Faucille.

Pour les autres modes de vente à distance, veuillez-vous rapprocher de l'E.S.F. Mijoux La Faucille

L'inscription à des prestations de l'E.S.F. Mijoux La Faucille implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

ARTICLE I – PRESTATIONS

Tous les moniteurs de l'E.S.F. Mijoux La Faucille ont suivi une formation validée par l'Etat français et sont titulaires d'une autorisation d'exercer l'enseignement du ski et de ses disciplines assimilées en cours de validité. L'enseignement sera mis en œuvre selon la Méthode du Ski Français, codifiée par le Mémento de l'enseignement du Ski Français (édité par le ministère des sports français), et reconnue sur le plan national et international. Cet enseignement pourra se dérouler en tous milieux et sur toutes neiges appropriées pour permettre l'acquisition des compétences visées par le Mémento.

Les prestations sont dispensées individuellement ou par groupe. Le bon déroulement des cours suppose une homogénéité du niveau des skieurs. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les moniteurs de l'E.S.F. Mijoux La Faucille de vérifier le niveau de chaque élève, préalablement à son inscription, ce dernier est responsable du choix du niveau technique qu'il a sélectionné en fonction de la grille établie par l'E.S.F. Mijoux La Faucille.

En conséquence, l'E.S.F. Mijoux La Faucille se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un skieur dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve des capacités des autres groupes. Le skieur ne pourra réclamer aucun remboursement ou aucune indemnité de ce fait dû à sa seule déclaration.

L'E.S.F. se réserve le droit suite à une erreur d'achat du client (niveau / horaire / lieu de rendez-vous) de ne pas garantir un changement de niveau aux mêmes horaires ou de lieu et aux mêmes conditions, tout comme l'E.S.F. ne sera pas tenue de rembourser le montant de la prestation.

Le nombre d'élèves en cours collectif peut être limité à 6, 8 ou 10 élèves maximum. Néanmoins, l'ESF se réserve exceptionnellement et raisonnablement, le droit d'augmenter les effectifs.

L'ESF se réserve le droit d'effectuer des regroupements de niveaux en fonction des effectifs.

L'ESF se réserve le droit de modifier ou transformer une prestation pour des raisons techniques.

ARTICLE II – RESPONSABILITE DES MONITEURS

L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc à l'élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens. Il appartient à l'élève de respecter les consignes du moniteur. L'élève est seul responsable de son matériel.

L'E.S.F. Mijoux La Faucille n'est pas responsable des accidents causés par les skieurs qui participent au cours.

ARTICLE III – ASSURANCE

L'ESF souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les moniteurs dans l'exercice de leur fonction contre dommage à un tiers ainsi que les pratiquants pendant le temps où ils sont sous l'autorité de l'ESF et du moniteur.

Le client et/ou l'élève est seul responsable de son matériel. Les moniteurs ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

ARTICLE IV – TARIFS / INSCRIPTION / PAIEMENT

4.1 : Tarifs

Les tarifs de l'E.S.F. Mijoux La Faucille sont présentés sur le site de vente en ligne, accessible depuis le site spécifique de l'E.S.F. Mijoux La Faucille : esf-mijouxlafaucille.com.

Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par un moniteur de l'E.S.F. Mijoux La Faucille à l'exclusion de toute autre prestation (l'assurance annulation, l'assurance rapatriement premier secours, les remontées mécaniques (sauf jardin d'enfant), matériel, repas, hébergement, etc.). En conséquence, l'élève devra, préalablement à l'heure prévue du cours, se munir d'un forfait pour l'accès aux Remontées Mécaniques (sauf pour les élèves du Club PiouPiou) et, selon son choix, d'une assurance qui devra le couvrir contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard (responsabilité civile, secours, etc.).

4.2 : Modalités d'inscription et de paiement

4.2.1 : Pour les ventes en ligne faites via notre site :

Vous devez renseigner la procédure de réservation figurant sur ce site. Avec le paiement en ligne votre réservation sera transmise à l'E.S.F. Il vous sera immédiatement accusé réception de votre commande par message électronique.

Le paiement est intégral au moment de l'expédition de votre réservation via le site de vente en ligne de l'E.S.F. Ce paiement manifeste la conclusion du contrat. Il est confirmé par l'envoi d'un courriel.

Un moyen unique d'inscription et de paiement est à votre disposition : Envoi via Internet de votre réservation et du virement bancaire à l'E.S.F. par l'intermédiaire de Lemonway, société agréée par l'ACPR.

L'E.S.F. assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat.

L'achat d'un forfait de remontées mécaniques, en supplément de l'achat d'une prestation de cours de ski, via le site de vente en ligne de l'ESF Mijoux La Faucille ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement par l'ESF Mijoux La Faucille. Les CGV relatives aux forfaits des remontées mécaniques sont établies par le Syndicats Mixte des

Monts Jura et sont disponibles sur leur site internet et sur notre site lors de l'achat des prestations.

4.2.2 : Pour les autres modes de vente :

L'inscription se fait au guichet ou par téléphone. Il sera suivi du règlement intégral, par chèque, carte bancaire, ou chèque vacances au guichet ou en ligne sur esf-mijouxlafaucille.com.

Le paiement manifeste la conclusion du contrat.

L'E.S.F. Mijoux La Faucille assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat.

ARTICLE V – DROIT DE RETRACTATION NON APPICABLE QUEL QUE SOIT LE MODE DE RESERVATION (EN LIGNE OU AU GUICHET)

Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu à l'article L221618 du Code de la Consommation n'est pas applicable aux prestations proposées à la vente en application du 12° de l'article L.221.28, s'agissant de prestations d'activité de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée.

ARTICLE VI – DROIT DE RETRACTATION NON APPICABLE QUEL QUE SOIT LE MODE DE RESERVATION (EN LIGNE OU AU GUICHET)

Valable uniquement en cas d'achat d'un TOUT COMPRIS : Cours de ski + médaille.

Si vous avez procédé à l'achat d'un TOUT COMPRIS (cours de ski + médaille) et que vous ne souhaitez pas recevoir de médaille : il est possible d'obtenir le remboursement de celle-ci, au prix public, en le demandant au guichet de l'ESF pendant la période de cours. Passé le dernier jour de cours, aucun remboursement ne sera possible.

ARTICLE VII– ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT

7.1 : Annulation avant le début de la prestation avec règlement intégral

7.1.1 : Annulation d'une réservation en amont des 15 jours qui précèdent le début de la prestation pour les stages des vacances scolaires et les forfaits 5h de leçon privée :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'E.S.F. lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.
- Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve d'une inaptitude au ski constatée par un certificat médical couvrant la période de la prestation : l'E.S.F vous remboursera dans un délai de 30 jours, le prix payé moins des frais de dossier : 10% de la transaction avec un minimum de 20€.
- Dans tous les autres cas : l'E.S.F vous remboursera dans un délai de 30 jours, le prix payé moins des frais de dossier : 10% de la transaction avec un minimum de 20€ auxquels s'ajoutera une indemnité de rupture de contrat : 10 % de la transaction.

7.1.2 : Annulation d'une réservation dans les 15 jours précédant le début de la prestation pour les stages des vacances scolaires et les forfaits 5h de leçon privée :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'E.S.F. lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.

- Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve d'une inaptitude au ski constatée par un certificat médical couvrant la période de la prestation : l'E.S.F vous rembourse, dans un délai de 30 jours, le prix payé moins des frais de dossier, 10 % de la transaction avec un minimum de 20€.
- Dans tous les autres cas : l'E.S.F ne procédera à aucun remboursement, de ce fait l'assurance annulation est vivement conseillée.

7.1.3 : Annulation d'une réservation des cours collectifs et des leçons privées à l'unité:

7.1.3.1 : Pour une annulation en amont des 48h du début de la prestation des cours à l'unité (cours collectif, et leçon privée)

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'E.S.F. lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.
- Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve d'une inaptitude au ski constatée par un certificat médical couvrant la période de la prestation : l'ESF vous rembourse dans un délai de 30 jours, le prix payé moins des frais de dossier : 20% de la transaction.
- Dans tous les autres cas : l'E.S.F ne procédera à aucun remboursement, de ce fait l'assurance annulation est vivement conseillée.

7.1.3.2 : Pour une annulation dans les 48h du début de la prestation des cours à l'unité (cours collectif, et leçon privée)

- L'E.S.F ne procédera à aucun remboursement, de ce fait l'assurance annulation est vivement conseillée.

7.2 : Interruption pendant la prestation:

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'ESF lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.
- Dans tous les autres cas : les leçons ne seront pas remboursées, de ce fait l'assurance annulation est vivement conseillée.

ARTICLE VIII– ANNULATION / INTERRUPTION / EXCLUSION DU FAIT DE L'ESF

8.1 : Annulation/interruption

L'E.S.F. Mijoux La Faucille se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours en cas de fermeture des pistes ou des remontées mécaniques, ou si les conditions météorologiques rendent dangereux l'accès du groupe ou de l'élève sur les lieux de la pratique ou si l'E.S.F. se trouve dans l'impossibilité de remplacer un moniteur absent en raison d'un motif légitime (accident, maladie, décès...).

8.2 : Remboursement

- Dans l'un des cas mentionnés à l'article 8.1 :
 - En cas d'annulation de la prestation, L'E.S.F. restituera les sommes versées par le client.

- En cas d'interruption d'une prestation unitaire, l'E.S.F ne procédera à aucun remboursement.
 - En cas d'interruption d'un stage, ou d'un forfait 5h de leçon privée, ou d'une formule saison, l'E.S.F. proposera un report, si celui-ci n'est pas possible elle accordera au client un remboursement calculé sur la base du tarif unitaire.
- Dans tous les autres cas : l'E.S.F. proposera une solution alternative. Si aucune n'est trouvée, l'E.S.F. restituera les sommes versées par le client et lui versera en outre une indemnité d'un montant égal à celles-ci en cas d'annulation de la prestation, et en cas d'interruption accordera au client un avoir calculé sur la base du tarif unitaire et lui versera en outre une indemnité d' un montant égal à l'avoir.

8.3 : Exclusion

L'E.S.F. Mijoux La Faucille se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement de l'enseignement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

ARTICLE IX – REVENTE DES PRESTATIONS

Toute revente de prestations dispensées par l'E.S.F. notamment via des applications, sites internet intermédiaires et/ou plateformes de revente est interdite sans l'accord express de l'E.S.F.

ARTICLE X – REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne peut intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.

ARTICLE XI– MEDIATION

Après avoir saisi la direction de l'E.S.F. et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.